

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 mars à 19h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgagne, Maire de la commune.

**Présents** : Olgagne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Cohen Jean-Philippe, Mayot Vincent, Mantelin Julien, Bayon Marguerite, Barbe Monique, Valancony Tiphaine, Schmelzle Jean-François, Plenet Jaouen, Alègre Carlos, Besset Grégory, Auternaud Audrey, Lebailly Laurence

**Absents excusés** : Delattre Nicolas pouvoir à Olgagne Patrick, Richon Isabelle pouvoir à Cohen Jean-Philippe, Boyer Anne pouvoir à Caule Suzanne, Martin Grégoire, Boutoumit Amina,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Mayot Vincent

**Membres en exercice** : 23      **Présents** : 18      **Pouvoirs** : 3      **Votants** : 21

**D2023-018 – Affectation des résultats 2022 – Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque**

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick Olgagne, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	<b>3 476.52</b>
Excédent reporté n-1	<b>9 780.74</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	<b>13 257.26</b>
Excédent d'investissement	<b>24 892.42</b>
Déficit des restes à réaliser	
Soit un besoin de financement	<b>24 892.42</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ( <i>repris au BP 2023</i> )	<b>6 600.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002) ( <i>repris au BP 2023</i> )	<b>6 657.26</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	<b>24 892.42</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,